

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°258 accordant une permission à Saleh Ali

n°258

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

1 mars 1949

Numéro JO

n° 3 du 31/03/1949

Date du numéro

31 mars 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1844

Vu l'arrêté n° 117 du 5 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis

Vu la demande du 25 février 1949 de Saleh Ali, planton 6° échelon, au service météorologique

Vu l'avis favorable du chef du service météorologique,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Une permission d'absence de trois semaines à solde entière, pour en jouir à Khor Angar, est accordée à Saleh Ali, planton 6° échelon, au service météorologique.

Art. 2

— La présente décision, qui aura effet pour compter du 4 mars 1949, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

pour le gouverneur et par le délégué le secrétaire général.

CHAMBOREDON